PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE POMEYS Séance du jeudi 21 mars 2024

Présents : 13 Votants : 14

L'an Deux Mille vingt-quatre, le jeudi 21 mars, le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GOUTAGNY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : vendredi 08 mars 2024

Présents: M Jean-Marc GOUTAGNY, Mme Nicole VIRICEL, Mme Monique RAGEYS, M Didier LUXEMBOURGER, M Didier REYMONDON, M René VALLIER, Mme Patricia FILLON, Mme Stéphanie CHAMBE, M Nicolas BERGER, M Jean-Luc GOUTAGNY, Mme Angélique PIBOLLEAU, M Noël BROCHIER, M Hervé PERRONNET.

Absents excusés: Mme Françoise DUBOEUF donne pouvoir à Mme Monique RAGEYS

Secrétaire de séance (L2121-15 CGCT) : M René VALLIER

Quorum: 8
Ordre du jour:

Adoption du compte rendu du conseil municipal du jeudi 15 février 2024 **Délibération :** Approbation Compte de gestion – Budget communal 2023 **Délibération :** Approbation Compte administratif 2023 – budget principal M14

Délibération: Affectation des résultats – Budget communal 2023

Délibération : Vote des taux d'imposition **Délibération :** Subvention au CCAS **Délibération :** Vote du budget primitif 2024

Délibération : Indemnité de gardiennage de l'Eglise 2024

- Comptes rendus des commissions intercommunales
- Questions diverses.

-> Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance précédente en date du 15 février 2024 est approuvé à l'unanimité.

→ Délibération

Délibération : Approbation du compte de gestion - Budget communal exercice 2023

Le compte de gestion est présenté au Conseil Municipal. Il est en parfaite concordance avec le compte administratif. Le Conseil Municipal, déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération : Approbation du compte administratif 2023 – budget principal M14

Hors de la présence du Maire, les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, le Compte Administratif de l'exercice 2023 qui s'élève à

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes	823 596.65	€
Dépenses	656 675.85	€
EXCEDENT	166 920.80	€

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes	33 606.62	€
Dépenses	134 005.76	€
DEFICIT	-100 399.14	€

Délibération : Affectation du résultat de l'exercice 2023 – budget communal 2023

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et voté le compte administratif de l'exercice 2023, constatant que le compte administratif fait apparaître :

Fonctionnement		
Un excédent de fonctionnement	166 920.80 €	
Un excédent antérieur reporté	226 842.85 €	
Soit un excédent de fonctionnement cumulé	393 763.65 €	
Investissement		
Un déficit d'investissement	- 100 399.14 €	
Un excédent d'investissement reporté	257 523.74 €	
Soit un excédent d'investissement cumulé	157 124.60 €	
Un déficit des restes à réaliser	- 4672.31€	
Soit un excédent de financement	152 452.31 €	

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de l'exercice 2023 comme suit :

Affectation au 1068 en investissement : 0 ∈ Affectation au 002 en fonctionnement : 393 763.65 ∈

Délibération : Vote des taux d'imposition 2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux d'imposition de l'année 2023, à savoir :

Taxe foncière (bâti)25.46 %Taxe foncière (non bâti)51,91 %Taxe d'habitation sur les résidences secondaires16.15 %

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

vote les taux d'imposition suivants pour l'année 2024

Taxe foncière (bâti)25.96 %Taxe foncière (non bâti)51.91 %Taxe d'habitation sur les résidences secondaires16.65 %

Délibération : Subvention C.C.A.S 2024

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de prévoir une subvention de la Commune de Pomeys, d'un montant de 5 000,00 € afin d'équilibrer le Budget C.C.A.S. de l'année 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide,

- d'accorder une subvention de 5 000,00 € au Budget C.C.A.S., pour l'année 2024
- d'inscrire cette dépense à l'article 657362 du Budget Primitif de l'exercice 2024.

Délibération : Vote du budget primitif 2024 - M57

Les Membres du Conseil Municipal de la Commune de Pomeys, après en avoir délibéré, à l'unanimité, votent, le Budget Primitif de l'exercice 2024 qui s'élève à :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses 1 044 283.65 € Recettes 1 044 283.65 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses 998 172,89 € Recettes 998 172, 89 €

Délibération : Indemnité forfaitaire allouée pour le gardiennage de l'Eglise - année 2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération en date du 13 janvier 1984, il a été créé un emploi de préposé au gardiennage de l'Eglise et que, par arrêté en date du 15 janvier 1984, a été désignée pour cet emploi, Madame Marie-Noëlle ROUSSET née COTE.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- fixe à la somme de 503.42 € l'indemnité forfaitaire à verser à Madame Marie-Noëlle ROUSSET pour l'année 2024.
- dit que les crédits nécessaires à cette dépense sont inscrits à l'article 6282 du Budget Primitif de l'exercice 2024.

→ Compte-rendu commissions communales et intercommunales

. Commission Voirie:

Mme Rageys informe le Conseil Municipal que lors du dernier conseil d'école, il a été demandé de sécuriser la descente vers l'école.

La CCMDL propose la création d'une « zone de rencontre » (piéton, cycliste, voiture) en surélevant un plateau devant l'école.

Mme Rageys demande l'autorisation de signer des devis après consultation de la commission.

<u>. Syder</u> :

Monsieur le Maire présente la Démarche Performancielle suite à la présentation du Syder du 30/01/2024, qui prévoit le remplacement des lampes de l'éclairage public par des LEDS. Le Conseil Municipal souhaite poursuivre l'étude.

Questions diverses:

- . <u>Fête de l'agriculture</u> : Monsieur le Maire présente le plan et l'organisation de l'évènement en septembre prochain.
- . Don du sang: a eu lieu le 11 mars à la salle St Roch. Retour en mai voire en juillet.
- . <u>Octobre rose</u> : Mme Viricel informe le Conseil Municipal que la mairie de St Symphorien sur Coise a sollicité les communes environnantes pour l'évènement ; afin de réunir les associations, les commerçants. Un groupe de travail va se mettre en place.
- . <u>Hurongues</u> : Monsieur le Maire informe du projet de transformation du plan d'eau avec des bassins flottants.

La date du prochain Conseil municipal est le 18 avril 2024.

La date du prochain Conseil municipal est le 18 avril 2024. La séance est levée à 22h30.

La scarice est ievee à 221190

Le Maire, Jean-Marc GOUTAGNY Le Secrétaire de séance, M René VALLIER